

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Vérification initiale

- Terrain de Chaneins NNI : 018300101
- Dossier transmis à la ligue le 19 juin 2021 pour instruction.
- En attente de réponse pour le classement

Vérification décennale

- Terrain synthétique de Laiz NNI : 012030101
- Vérification effectuée le 08 juillet 2021 par Mr Roland GOURMAND membre de la CFTIS et Mr Jean François JANNET membre de la CDTIS.
- Dossier transmis à la FFF pour instruction.
- En attente de réponse pour le classement

Informations générales

Définition des installations

Une installation de football est une unité fonctionnelle permettant l'organisation de compétitions de football. Elle comprend le terrain ouvert aux sportifs, les équipements accompagnants celui-ci ainsi que les bâtiments, clôtures et infrastructures qui, tout en étant extérieurs à cet espace, concourent à la définition de l'installation pour un bon déroulement de ces manifestations. Le classement d'une installation ne peut donc être attribué que sur la connaissance et l'appréciation réglementaire de chacune des composantes de cette unité fonctionnelle.

Lorsque plusieurs installations de football existent au sein d'une même enceinte sportive, les locaux nécessaires au classement de l'installation doivent pouvoir être affectés à chaque terrain.

Pour la CDTIS : JF JANNET